



CONTRIBUTION DES FAMILLES

Année scolaire 2019-2020

Le relevé de contribution sera établi annuellement en début d'année scolaire. Le règlement est à libellé à l'ordre de « l'OGEC La Providence-Nazareth ».

Les familles peuvent régler :

1. **Par prélèvement** : chaque mois, à raison de 1/9^{ème} du relevé ou de la contribution d'octobre à juin en 9 mensualités, le versement de septembre sera déduit de votre échéancier,
2. **Mensuellement** : par chèque avant le 10 de chaque mois, de septembre à juin en 10 mensualités,
3. **Trimestriellement** : par chèque soit :
 - ❖ Le premier tiers de la facture avant le 15/10
 - ❖ Le deuxième tiers avant le 15/01
 - ❖ Le solde avant le 15/03.

Contribution familiale
Par enfant

	CONTRIBUTION FAMILIALE par mois
MATERNELLE	49.95€
PRIMAIRE	54.00€
COLLEGE	65.00€

NOUS ACCORDONS UNE REDUCTION DE

15% au 2^{ème} et 25% au 3^{ème} enfant sur la part scolarité de la contribution familiale, soit sur 41,05€ pour la maternelle, 44,20€ pour le primaire, et 49,42€ pour le collège. L'ordre se fera (1) collège, (2) primaire, (3) maternelle, quelle que soit la date d'arrivée des enfants dans l'établissement.

En outre, au moment de l'inscription d'un enfant, il est demandé **une avance sur scolarité d'un montant forfaitaire de 65€** (ce chèque est mis en banque le 15 septembre de l'année de la rentrée).

COTISATIONS ANNUELLES (*)

Une cotisation supplémentaire est demandée pour les organismes de soutien de nos écoles :

Par enfant	Par famille	
Centre psychopédagogique	UDAPEL (volontaire)	UDOGECC
18,70€	16,69€	20,00€

(*) sous réserves de changement des organismes.

NB :

Centre psychopédagogique : Structure de l'enseignement Catholique dotée de psychologues à la disposition des familles.

UDAPEL : structure départementale de l'association nationale des parents d'élèves

UDOGECC : Structure départementale de l'enseignement Catholique (finances, gestion, administration générale (locale et nationale)).

